

L'appel d'Arusha à l'action sur les pesticides

Conférence interdisciplinaire "Pesticides et Politique(s) en Afrique"
Institut de recherche sur les pesticides en zone tropicale (TPRI), Arusha, Tanzanie
28 – 31 mai 2019

Reconnaissant que la protection offerte par les équipements de protection individuelle (EPI) dans des conditions réelles d'utilisation est insuffisante pour que les pesticides puissent être utilisés en toute sécurité, et ce même par des utilisateurs responsables et formés ;

Vivement préoccupés par l'essor en Afrique des maladies non-transmissibles connues pour être liées à une exposition chronique aux pesticides (comme par exemple les cancers, les maladies neurologiques, les troubles cognitifs et neuro-développementaux, les troubles de la reproduction, les maladies cardiovasculaires, le diabète, les troubles de l'attention chez les enfants) ;

Conscients du lourd fardeau lié aux intoxications aiguës aux pesticides – y compris par ingestion volontaire suite à des intentions de suicide ;

Sérieusement préoccupés par la contamination persistante des sols, de l'eau, de l'air et des produits alimentaires, ainsi que par les dommages collatéraux subis par les organismes non cibles ;

Prenant acte de la demande des consommateurs pour une alimentation saine et sans danger ;

Reconnaissant l'inadéquation des réglementations, l'échec quasi-généralisé de leur application, le coût élevé des contrôles et la difficulté de gérer les flux de produits aux frontières ;

Reconnaissant les coûts économiques énormes des dégâts collatéraux que fait peser l'utilisation des pesticides sur la santé publique et sur l'environnement ;

Nous, participants à la conférence "Pesticides et Politique(s) en Afrique", concluons que, dans les conditions réelles d'utilisation, les pesticides ne peuvent être employés de manière sécurisée.

Reconnaissant le rôle joué par les organisations paysannes, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile dans la lutte contre les dangers liés à l'utilisation des pesticides et dans la recherche d'alternatives aux pesticides de synthèse ;

Conscients que l'utilisation des pesticides entraîne de graves violations des droits de l'homme, qui affectent particulièrement les communautés vulnérables, telles que les petits exploitants, les femmes, les enfants et les personnes âgées ;

Réalisant le potentiel de l'agroécologie pour promouvoir la justice environnementale et sociale, la dignité humaine, la résilience et la lutte contre la pauvreté ;

Nous appelons la Commission de l'Union africaine, la Conférence des chefs d'État de l'Union africaine, les Conférences des ministres de l'Agriculture et de la Santé de l'Union africaine, les organisations internationales (organisations des Nations unies, Banque mondiale, FMI) et les fabricants de pesticides à agir pour protéger l'environnement et la santé humaine des effets délétères des pesticides de synthèse. Cela implique notamment qu'il faut :

1. interdire immédiatement les pesticides extrêmement dangereux (en application des 8 critères édictés par la réunion FAO/OMS sur la gestion conjointe des pesticides) pour lesquels il a été prouvé qu'ils contribuent aux maladies non-transmissibles et aux troubles de la reproduction ;
2. rendre publiquement accessibles toutes les informations sur la toxicité des pesticides pour la santé humaine et les écosystèmes, ainsi que les données sur les résidus de pesticides dans les produits alimentaires et dans l'environnement ;
3. mettre en place des systèmes opérationnels de surveillance des intoxications aiguës et chroniques aux pesticides, ainsi qu'un suivi de la contamination environnementale et des résidus de pesticides dans les aliments, y compris à travers la création de laboratoires certifiés ;
4. former les prestataires de soins de santé à la prise en charge des intoxications aux pesticides ;
5. assurer une coopération interministérielle effective visant à prévenir les intoxications aux pesticides ;
6. harmoniser les systèmes réglementaires en Afrique et assurer la mise en œuvre effective des conventions, accords et protocoles internationaux relatifs aux pesticides dont les destinataires de cet Appel sont signataires ;
7. assurer la mise en œuvre et l'application stricte de la réglementation existante sur les pesticides et la surveillance de ses effets ;
8. rendre les producteurs, importateurs et promoteurs de pesticides responsables des effets de leurs produits sur la santé humaine et sur l'environnement, et les obliger à mettre en place un système de collecte des contenants vides de pesticides, grâce à des mécanismes incitatifs ;
9. supprimer progressivement les subventions et régimes fiscaux favorisant l'utilisation des pesticides ;
10. promouvoir la production agroécologique, y compris par la formation et la vulgarisation, ainsi que la recherche d'alternatives aux pesticides de synthèse dans la lutte contre les nuisibles, avec l'appui de laboratoires accrédités et un soutien direct apporté aux agriculteurs à l'utilisation d'alternatives mécaniques.

Toutes ces mesures contribueront à la protection du droit des populations africaines à la dignité, à la justice sociale et environnementale et conforteront leur droit de vivre dans un environnement sûr.